



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Postulat Dietrich Laurent / Roth Pasquier Marie-France
Politique cantonale des « Smart Cities »

2017-GC-167

I. Résumé du postulat

Par postulat déposé le 14 novembre 2017, les députés Laurent Dietrich et Marie-France Roth Pasquier demandent d'étudier sur l'ensemble du canton la thématique et la pertinence des « Smart Cities », et de manière plus générale la gestion « smart » des réseaux. Il est également attendu du Conseil d'Etat qu'il propose un calendrier de mise en œuvre en collaboration avec les communes, ou au minimum avec les villes du canton.

Selon ses auteurs, le sujet des « Smart Cities » occupera les chefs-lieux des districts, voire l'ensemble des communes, dans un avenir proche. On peut d'ores et déjà recenser quelques actions sur le territoire cantonal, mais les auteurs du postulat souhaitent que l'Etat se détermine sur la politique à mettre en place et se positionne de manière forte sur le territoire romand et suisse.

II. Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat propose de donner suite directe au postulat, en application de l'article 64 de la loi sur le Grand Conseil. Ainsi il vous propose d'accepter le postulat et de prendre connaissance du rapport annexé qui présente la conclusion suivante : À la lumière des exemples exposés dans le rapport, il est démontré que l'Etat prend en considération la problématique et les enjeux de « Smart City », malgré l'absence d'une politique cantonale formelle en la matière. Son investissement ressort de son soutien dans les domaines de l'énergie, de l'innovation et de la recherche, ainsi que des efforts engrangés dans sa politique de développement durable et de modernisation des services aux citoyens, tels qu'exprimés dans le Programme gouvernemental 2022–2026. Cependant, force est de constater que le succès de produits et services dits « smart », tant dans leur conception que dans leur mise en œuvre, relève avant tout de la volonté et des besoins des communes. Dans la limite du respect de l'autonomie communale, le canton s'attache à faciliter l'action des communes.

9 mai 2023

Annexe

[Rapport 2021-DAEC-9 sur le postulat 2017-GC-167 Laurent Dietrich / Marie-France Roth Pasquier – Politique cantonale des « Smart Cities »](#)